

Plan d'action stratégique sur les aires protégées

Les engagements gouvernementaux

- Créer un réseau d'aires protégées qui couvre 8 % du territoire québécois.
- S'assurer que le réseau d'aires protégées soit représentatif de la diversité biologique.
- Prendre en compte les préoccupations des divers acteurs concernés par l'expansion du réseau d'aires protégées.

Qu'est-ce qu'une aire protégée?

C'est un territoire, en milieu terrestre ou aquatique :

- géographiquement délimité;
- voué à la protection de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées;
- légalement désigné;
- réglementé et administré par des moyens spécifiques.

Pourquoi créer des aires protégées au Québec?

Parce qu'elles contribuent sur le plan écologique à :

- maintenir la biodiversité et les processus écologiques essentiels à la vie;
- conserver des zones témoins de l'évolution naturelle des écosystèmes;
- éviter la raréfaction de certains habitats et des espèces;
- améliorer ou maintenir l'équilibre écologique planétaire;
- préserver la qualité des paysages.

Parce qu'elles contribuent, sur le plan social et économique, à :

- répondre aux engagements internationaux et nationaux en matière de conservation;
- sauvegarder des activités culturelles et traditionnelles;
- diversifier l'économie régionale grâce aux activités écotouristiques, d'éducation et de sensibilisation.